



## Le contexte

En cette période de pandémie liée au virus COVID-19, les différents secteurs d'activités professionnels et sociaux souhaitent reprendre et fiabiliser leurs activités tout en garantissant l'absence de risques de contamination dans leurs locaux et équipements.

Les mesures de prévention sanitaires applicables à la population et à l'ensemble des travailleurs, publics ou privés, sont complexes à mettre en œuvre dans un établissement recevant du public, sur un lieu de travail avec la présence simultanée et rapprochée de personnes, mais aussi dans les transports ou sur un chantier de BTP.

Compte tenu de la nécessaire proximité de personnes (usagers, personnel de la structure, intervenants extérieurs), les chefs d'établissements, les propriétaires ou maîtres d'ouvrage doivent garantir la limitation de la contamination par le virus COVID-19 via les contacts directs avec les mobiliers, les équipements, les matériels et autres composants de bâtiments ou installations. Ils doivent en outre garantir que ces risques sont bien maîtrisés et surveillés .

## Les origines possibles de contamination

Des études récentes démontrent la persistance du virus sur certaines surfaces jusqu'à plusieurs jours, et laissent supposer que celles-ci deviennent un vecteur de contamination des personnes.

Les surfaces de contact sont multiples et présentes dans l'environnement quotidien des espaces et équipements publics, aussi bien au sur le lieu de travail qu'au domicile. Celles-ci peuvent être contaminées par :

- Le non-respect des mesures sanitaires par les occupants, usagers des locaux ou utilisateurs des équipements,
- Le non-respect des mesures sanitaires par les intervenants extérieurs à votre structure, dans ces locaux ou sur ces équipements,
- Le non-respect des contrats et procédures de désinfection des entreprises de nettoyage mandatées par votre structure.

## Les activités concernées

De par leurs activités, certains employeurs, gestionnaires ou donneurs d'ordres sont plus exposés au risque de contamination de leurs clients, usagers et salariés. Les caractéristiques des locaux et équipements, la proximité de nombre de personnes, ou encore le profil de public accueilli dans ces bâtiments, rendent nécessaire le contrôle de la présence du virus. Il s'agit notamment des :

- Établissements d'enseignement (écoles, collèges, lycées ...)
- Transports publics
- Espaces collectifs de bureaux, salles de formations
- Bases vie des chantiers
- Commerces et de la grande distribution
- Établissements de santé et médico-sociaux (crèches, EHPAD, foyers...)
- Immeubles collectifs d'habitations



## Les conséquences probables

La détection et confirmation d'une contamination résiduelle ou accidentelle au COVID-19 peuvent générer des conséquences significatives et avoir des impacts immédiats sur vos activités notamment par :

- Le refus d'un salarié ou agent d'occuper les locaux ou d'utiliser les équipements et matériels par crainte d'une mise en danger par l'exposition directe au virus,
- Le refus d'un client, d'un usager, du public, d'utiliser vos services ou d'occuper ou se rendre dans vos locaux,
- Le refus d'intervention d'un prestataire, d'un fournisseur, qui peut remettre en cause la reprise ou la poursuite de tout ou partie d'une activité,
- Le dommage à l'image sociale et médiatique causé par une négligence ou un manquement à une obligation de sécurité sanitaire vis-à-vis des occupants, usagers ou salariés,
- Enfin, la mise en cause contractuelle ou pénale potentielle du propriétaire, gestionnaire, maître d'ouvrage ou du chef d'établissement en cas de contamination d'un salarié, d'un agent ou d'un tiers.

## Notre solution

Afin de vérifier la présence et la subsistance du virus COVID-19 sur des surfaces de contacts, SOCOBAT Expertises met à disposition de ses clients une solution d'évaluation de cette contamination possible dans vos bâtiments, locaux, mais aussi vos installations, équipements ou encore mobiliers, matériels.

Notre intervention vous permet ainsi de confirmer la présence de surfaces contaminées et de communiquer auprès du public, des utilisateurs, de vos propres clients, et votre personnel.

Notre prestation consiste à réaliser in situ des prélèvements représentatifs de surfaces propices à la contamination du virus (mobiliers, poignées, barres de préhension, boutons/interrupteurs, matériels communs à des utilisateurs, travailleurs ou du public) sollicitées lors de l'activité exercée dans les locaux, lieux de travail ou ouverts au public, ou encore des équipements collectifs

Dans un second temps, ces prélèvements sont analysés selon les règles de l'OMS, par nos laboratoires partenaires certifiés afin de disposer rapidement de l'état de la contamination des surfaces concernées.

Enfin un rapport clair est adressé au client précisant les résultats de l'expertise, élément nécessaire pour agir et communiquer en conséquence auprès parties prenantes de vos activités.

## Vos garanties

- Une intervention dans des délais courts
- Une pratique usuelle des sites occupés
- Des techniciens préleveurs maîtrisant les conditions sanitaires de leurs interventions
- Un partenariat avec des laboratoires d'analyse spécialisés dans l'analyse de polluants, bactéries et virus
- Une indépendance vous garantissant une approche tierce-partie des résultats
- La confidentialité de nos résultats et rapports
- La possible assistance aux actions préventives ou correctives via nos partenaires professionnels